

02 sep 2011 -15:57

Appartient à Conseil des ministres du 2 septembre 2011

Conversion de dette au profit de l'Egypte

Conversion de la dette d'une partie des obligations de remboursement de l'Egypte afférentes à des prêts d'Etat accordés par le passé

Conversion de la dette d'une partie des obligations de remboursement de l'Egypte afférentes à des prêts d'Etat accordés par le passé

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé la conversion de la dette d'une partie des obligations de remboursement de l'Egypte afférentes à des prêts d'Etat accordés par le passé.

Cette opération de conversion de dette au profit de l'Egypte consiste à convertir un montant de 2.240.337,72 euros en livres égyptiennes afin de soutenir la reprise économique égyptienne à la suite des événements survenus au printemps 2011. L'objectif poursuivi est de signer un accord bilatéral de conversion de dette entre la Belgique et l'Égypte avant la fin de l'année 2011.

Cette participation à une opération coordonnée de swap "aide contre dette" sera limitée à une conversion de trois annuités (2011, 2012 et 2013) de l'encours de la dette-APD consolidée sur la base de l'accord du Club de Paris du 25 mai 1991.

Cette opération commune de conversion de dette contribue à une meilleure coordination des donateurs. Pour la Belgique cette collaboration offre une solution pratique aux problèmes de contrôle et de gestion liés aux opérations de swap bilatérales.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>